

ACCORD SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES (DPA)

REKURSIV EURL – Version en vigueur au 8 septembre 2026

ARTICLE 1. CADRE JURIDIQUE ET RÔLES DES PARTIES

1.1. Rôles : Dans le cadre des prestations régies par les CGV/CGS et les CGHM de REKURSIV, le Client agit en qualité de Responsable de traitement et REKURSIV agit en qualité de Sous-traitant au sens du Règlement (UE) 2016/679 (RGPD).

1.2. Engagement : REKURSIV s'engage à ne traiter les données à caractère personnel du Client que sur instruction documentée de ce dernier et exclusivement pour les besoins de l'exécution des prestations d'hébergement, de maintenance, de sécurité et de développement commandées.

ARTICLE 2. DESCRIPTION DU TRAITEMENT

- Finalités du traitement : Hébergement web, maintenance technique préventive et corrective, gestion de la sécurité, sauvegardes distantes, prévention contre le piratage et intégration de contenus.
- Catégories de données traitées :
 - Données transmises via les formulaires de contact ou de commande du site (nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone, contenu des messages).
 - Données techniques de connexion et de navigation (adresses IP, journaux du serveur/logs, cookies techniques).
 - Données publiées sur instruction du Client : Identité, fonctions, photographies et coordonnées des collaborateurs ou tiers transmis par le Client pour intégration sur le site (le Client garantissant disposer des autorisations préalables requises).
- Catégories de personnes concernées : Utilisateurs, visiteurs, clients et usagers du site internet du Client ; administrateurs du site.

ARTICLE 3. SOUS-TRAITANTS ULTÉRIEURS AUTORISÉS

Le Client autorise expressément REKURSIV à faire appel aux sous-traitants ultérieurs d'infrastructure suivants, dans la mesure où leurs services sont effectivement mobilisés pour l'exécution des prestations souscrites par le Client :

Prestataire	Rôle / Prestation	Localisation des données
Hostinger (Hostinger International Ltd)	Infrastructure d'hébergement web et serveurs	Union Européenne
Infomaniak (Infomaniak Network SA)	Infrastructure d'hébergement web et serveurs	Suisse / Union Européenne
OVHcloud (OVH SAS)	Infrastructure d'hébergement web et serveurs	France / Union Européenne

WP Umbrella (Liven Studio SAS)	Outil de gestion technique, surveillance et sauvegardes distantes	Union Européenne
CookieYes (CookieYes Limited)	Gestion du bandeau de consentement et registre des preuves	Union Européenne
Cookiebot (Usercentrics A/S)	Gestion du bandeau de consentement et registre des preuves	Union Européenne
Brevo (Sendinblue SAS)	Service d'envoi d'e-mails transactionnels et routage SMTP	France / Union Européenne

En cas de changement ou d'ajout d'un sous-traitant ultérieur d'infrastructure, REKURSIV en informera le Client préalablement par e-mail.

ARTICLE 4. MESURES DE SÉCURITÉ ET SAUVEGARDES

4.1. Mesures de sécurité : REKURSIV met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir un niveau de sécurité adapté au risque :

- Sécurisation des flux via certificat SSL/TLS (HTTPS).
- Mises à jour régulières du CMS, des thèmes et des extensions.
- Authentification forte (2FA) sur les comptes d'administration.
- Protection contre les attaques par force brute et le piratage via script de sécurité.

4.2. Politique de sauvegarde :

- Sauvegardes système (Infrastructures hébergeurs) : Sauvegardes quotidiennes gérées au niveau serveur, conservées pour une durée minimale de 7 jours et jusqu'à 30 jours calendaires selon l'hébergeur sélectionné (OVH, Infomaniak ou Hostinger).
- Sauvegardes distantes - Sites WordPress (WP Umbrella) : Sauvegarde automatisée périodique déportée sur un stockage cloud sécurisé en Europe, conservée pendant un maximum de 50 jours glissants.
- Sauvegardes distantes - Sites sur-mesure (Symfony, CodeIgniter) et PrestaShop : Sauvegarde automatisée quotidienne de la base de données et hebdomadaire des fichiers, exécutée par scripts sécurisés et déportée sur un stockage cloud européen, conservée pendant 30 jours glissants.

ARTICLE 5. NOTIFICATION DES VIOLATIONS ET ASSISTANCE

5.1. Faille de sécurité : REKURSIV s'engage à notifier au Client toute violation de données à caractère personnel (incident de sécurité, piratage avéré) dans un délai maximal de 72 heures ouvrées après en avoir pris connaissance de manière certaine.

5.2. Assistance : REKURSIV assiste le Client, dans la mesure du possible et par des prestations sur devis si nécessaire, pour répondre aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées (accès, rectification, effacement).

ARTICLE 6. RESTITUTION ET SUPPRESSION DES DONNÉES (RÉVERSIBILITÉ)

Au terme des prestations ou du contrat d'abonnement, REKURSIV s'engage, au choix du Client :

- À transmettre une copie intégrale et exploitable des fichiers et de la base de données du site (conformément aux clauses de réversibilité des CGV/CGHM).

- À supprimer l'intégralité des sauvegardes hébergées sur ses outils d'administration dans un délai maximal de 60 jours suivant la résiliation effective.